

carrées, avec créneaux et mâchicoulis, ne pouvaient plus résister à la puissance de la nouvelle artillerie. C'est pourquoi, en 1512, on commença à remplacer le vieux rempart de Saint-Sébastien par une enceinte bastionnée, et lorsqu'elle fut assez avancée, on supprima comme inutiles *les fossés de la Lanterne, les portes du Griffon, de Saint-Marcel, de la Déserte, de Saint-Vincent, de la Moche*, ce qui eut lieu de 1522 à 1559.

Avant de faire l'historique de ces fortifications, il convient de rechercher ce qu'était, à l'époque romaine, l'emplacement des *fossés de la Lanterne*.

C'est aujourd'hui une opinion commune, que les fossés de la Lanterne étaient le lit d'un ancien bras du Rhône ou tout au moins d'un canal de communication entre le Rhône et la Saône, lequel avait sa prise d'eau en aval du pont Morand, et son embouchure en amont du pont de la Feuillée.

Pour ma part, j'ai longtemps partagé cette croyance sur la foi d'auteurs très sérieux.

Cependant, lorsque j'ai voulu coordonner les documents que j'ai recueillis dans les terriers sur l'ancien état des lieux, et dans les actes consulaires sur les travaux des fortifications, il m'a été impossible de les faire cadrer avec l'existence d'un canal navigable entre le Rhône et la Saône; bien au contraire, ces documents prouvent que les fossés de la Lanterne, creusés au pied de la muraille qui formait la clôture de la ville à cet endroit, ont toujours été à sec, ni plus ni moins que les fossés qui entouraient les remparts établis sur les pentes abruptes de *Fourvière* et de *Saint-Sébastien* : de là j'ai été amené à conclure que semblablement, à l'époque romaine, il n'y avait point eu de canal navigable sur l'emplacement des Terreaux.

Toutefois, ce n'est pas sans hésitation que je viens contredire une opinion fortement enracinée et qui, dans plusieurs dissertations savantes, a été mise en relief comme un fait historique acquis sur lequel on s'est appuyé pour essayer de résoudre le difficile problème de l'emplacement de l'autel d'Auguste. Mais puisque j'apporte de nouveaux éléments de discussion, ne me sera-t-il point permis de reprendre la question à son point de départ en me dégageant des entraves du sacramentel *magister dixit* ?